

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2020-154**

L'an deux mille vingt, le 18 décembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 12 décembre 2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 25
 votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Jean-Pierre DAVID, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Patrice DELAGE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

OBJET :

Modification de la
délibération de prescription
d'un Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal

ABSENTS Excusés : M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD et M. Alain BLONDY.

Jacques BLONDY donne pouvoir à Philippe SUDRAT
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX

SECRETAIRE : Patrice DELAGE

Rapporteur : F. DELORT

Vu la délibération n°2018-107 en date du 19 septembre 2018, Le Conseil Communautaire avait approuvé la prescription d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;

Considérant les échéances électorales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** d'apporter les modifications suivantes à cette délibération :

- « le Comité technique et de suivi du PLUi regroupe : Monsieur Philippe SUDRAT, Vice-président en charge de l'Urbanisme et Madame Annick HUCHET, membre du Bureau »
les membres de la commission « Aménagement de l'espace-Environnement-Logement » qui permet la représentation de chaque commune, un agent de la Communauté de Communes accompagné du cabinet d'étude qui aura été retenu après appel d'offres, ainsi qu'un technicien de chaque commune. Il se réunit autant de fois que nécessaires en journée et pourra associer différents partenaires ou personnes publiques selon les thématiques abordées.
Il a pour missions :
 - Proposer la stratégie, les objectifs et les orientations du PLUi ;
 - Coordonner les travaux du bureau d'études et proposer le déroulement de la procédure ;
 - Emettre un avis sur certains points techniques et participer à la co-élaboration du projet entre Communes et Communauté de Communes.

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20201218-DC2020210357-DE
Date de télétransmission : 23/12/2020
Date de réception préfecture : 23/12/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

- autorise Monsieur le Président ou son représentant de signer tout document afférant à ce dossier.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20201218-DC2020210357-DE
Date de télétransmission : 23/12/2020
Date de réception préfecture : 23/12/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.